

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 619

présenté par

Mme Duflot, M. Baupin, rapporteur Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard,
Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *ter* Assurer la cohérence entre les besoins de compétences pour l'accompagnement de la transition énergétique d'une part, et la formation initiale et continue d'autre part ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement insère la « formation initiale et continue » au sein des missions de l'État pour assurer que les objectifs définis par la politique énergétique soient atteints. Ce faisant, il introduit la nécessité de veiller à une cohérence entre les compétences nécessaires à l'accompagnement de la transition énergétique et les objectifs de la formation initiale et continue.

Ainsi, il convient par exemple de poursuivre et d'élargir l'analyse des compétences clefs nécessaires à l'émergence et au développement des nouvelles technologies de l'énergie (vecteurs, énergies renouvelables et décarbonées, maîtrise de la demande énergétique), afin de s'assurer de leur qualité et de leur adéquation avec les besoins en compétences, conséquentes de la transition.

Pour répondre aux enjeux de la transition professionnelle, il convient de déployer une offre de formations scientifique et technique solides à tous les niveaux de qualification, et capable de répondre aux besoins futurs en compétences et en recrutements.